



pro mente sana

association romande

Rapport  
annuel  
2 0 0 3

# ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

[www.promentesana.org](http://www.promentesana.org)

## Membres du comité :

M. Jean-Marc ALLAMAN, Monthey,  
correspondant psychosocial de  
l'association l'Expérience

Mme Janine BERBERAT, Troinex,  
députée au Grand Conseil genevois,  
membre de la commission des affaires  
sociales et de la santé

Mme Gisèle BOSSEL, Le Pâquier,  
infirmière en psychiatrie

Mme Marianne GAILLARD,  
Yverdon

M. Jürg GASSMANN, Zürich,  
secrétaire central de la Fondation  
suisse Pro Mente Sana

Mme Emmanuelle GUEORGUIEV,  
Genève

M. Rolf HIMMELBERGER, Genève

M. Georges KLEIN, Monthey,  
médecin-psychiatre, représentant des  
Institutions psychiatriques du Valais  
romand

Mme Theresja KRUMMENACHER,  
Genève, responsable de l'association  
les Sans-Voix

Mme Annie MINO, Genève, médecin

M. Ilario ROSSI, Lausanne,  
anthropologue

M. Ezdine SEBAIAI, Troistorrens,  
infirmier en psychiatrie

Mme Françoise STEINER, Bienne,  
secrétaire romande de l'ASI

Mme Erika SUTTER-PLEINES,  
Satigny

Mme Marie-Ange ZWICKERT,  
Thônex

## Membres du bureau :

Mme Nelly GUICHARD, Onex

M. Gilles GODINAT, psychiatre privé,  
Genève,

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, Onex,  
ingénieur EPFZ, consultant

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

*extrait d'une allocution prononcée à l'occasion des 25 ans de la Fondation suisse Pro Mente Sana*

Le quart de siècle écoulé a vu d'importantes avancées se concrétiser dans le respect des intérêts et des droits des patients. Fort heureusement, que ce soit en médecine de manière générale ou en psychiatrie, la prise en considération du malade en tant que personne qui peut s'exprimer est aujourd'hui, en général, entrée dans les moeurs.

Dans les différents lieux où le psy-trialogue a pu se mettre en place, cette plate-forme d'échange a largement contribué à faire tomber les préjugés entre ex-patients, proches et soignants. On ne peut que souhaiter que d'autres expériences de ce type voient le jour dans différentes régions.

Quelques institutions proposent aujourd'hui des contrats thérapeutiques à leurs patients. Elles garantissent aussi parfois la participation de représentants des usagers dans leurs comités de gestion. La progressive prise en compte des directives anticipées ouvrent aussi un horizon sur un ciel un peu plus bleu. Elles permettent de prévoir soi-même sa prise en charge, d'en définir les grandes lignes. Ce n'est certes pas la panacée universelle, mais c'est une grande avancée, dans l'esprit du patient, qui ne se considère plus à la merci de celui qui lui veut du bien, mais qui veut comprendre et faire part de sa vision de la situation qui est la sienne.

Si de telles avancées ont pu voir le jour, c'est grâce aux malades eux-mêmes, aux ex-patients, aux proches aussi, mais également au corps médical qui a accepté d'être à l'écoute, de sortir de sa tour d'ivoire, de dialoguer même souvent.

C'est une image idéale peut-être qui ne s'applique pas à tous les lieux, tant s'en faut, mais la situation progresse lentement, trop lentement aux yeux de certains. Mais l'essentiel, c'est de reconnaître cette ouverture et d'en profiter pour aller de l'avant.

S'il est nécessaire et salutaire aussi de se retourner, de se souvenir pour prendre conscience du chemin parcouru, dans la bonne direction, cela ne signifie pas pour autant qu'il faut baisser les bras, la bataille continue. Et je pense même que si des mouvements tels que Pro Mente Sana ou les groupes de soutien ne gardent pas toute leur vitalité, leur force, leur agressivité parfois, le risque est grand de faire marche arrière. Car la maladie psychique ne saute pas aux yeux. Dans la majorité des cas, elle est même difficile à détecter, elle est sournoise, elle somnole, puis elle resurgit, elle disparaît souvent aussi. Car la guérison existe également.

Mais l'augmentation inquiétante du nombre de patients psychiques, d'hospitalisations, de personnes handicapées psychiques, une plus grande diversité des pathologies, à elle seule doit nous maintenir en éveil, dans l'action, dans l'adaptation peut-être, pour agir avec pertinence. Elle doit inciter Pro Mente Sana à continuer d'établir le dialogue avec les professionnels, avec les politiques également, mais aussi à mener le combat quand la situation devient plus critique et que les droits des malades ne sont pas pris en compte. ■

*Mme Nelly GUICHARD  
Présidente de l'association romande  
Pro Mente Sana*

### 30.06.03

tu dis non et tu souris  
tu dis non et tu t'en fous  
tout ton corps dans un cri  
tu ne dis plus tu psalmodies  
ta gorge retient le cri  
la voix étouffée encore une parole  
et une autre dans le hoquet  
le dialogue plus qu'accidenté  
la violence non la colère  
héritée le cri étranglé  
tu veux desserrer ta parole  
les grains comme des roches  
écorchée ta voix le corps la dicte  
corps de misère abandonné au feu  
les cris la douleur c'étaient ceux du passé  
un retour de flamme pour n'avoir pas pour n'avoir pu dire non  
non dans un hoquet excuse un accident  
ma voix d'accidents je somme et n'arrive à oublier  
l'oubli terrible le viol de la perfection ma beauté  
dire encore non de moi ni même de toi  
du jour le corps habiter sans effraction  
les paroles en sens dans leurs beaux habits  
les autres seront toujours plus beaux que ton malheur  
tes belles paroles  
le discours la cage que tu leur tends  
auraient-ils l'idée de t'y enfermer  
tu quittes ta parole tu dis non  
tout ton corps déjà dit non  
et tu souris

## VIE INTERNE DE L'ASSOCIATION

*L'année 2003 aura été celle de la consolidation pour notre association. Après plusieurs exercices marqués par divers changements (créations de postes, extension des activités et de leur territoire, changements de collaborateurs), celui-ci aura été dévolu à l'assise de nos services et des prestations qu'ils fournissent. Il se sera agi en quelque sorte de trouver un « rythme de croisière » permettant d'assurer l'ensemble des objectifs définis dans notre contrat de prestations avec l'OFAS. Les activités ont par ailleurs et en conséquence connu une croissance importante, notamment en termes de demandes auprès de nos services de conseil téléphonique.*

### **Assemblée générale**

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 1<sup>er</sup> avril 2003 à Lausanne. Elle a accordé sa décharge pour le rapport annuel et les comptes, procédé à l'élection du comité et de la présidente. La partie statutaire a été suivie d'une présentation de notre secrétaire général, M. Jean-Dominique Michel, portant sur les déterminants des processus de rétablissement. Synthétisant un ensemble d'études publiées récemment aux Etats-Unis et au Canada, celui-ci a relayé la vision émergente que les processus de rétablissement semblent dépendre d'un certain nombre de mouvements internes à l'individu, mais menés dans le cadre de relations communautaires. La reconfiguration de l'image de soi (dans le sens d'intégrer l'accident de santé mais sans s'y sentir réduit), le développement d'un pouvoir d'agir (interne et externe), l'établissement ou le rétablissement de relations

authentiques avec les membres de son entourage, les soignants et ses pairs ainsi que l'ouverture à une vision spirituelle de son parcours de vie semblent être autant d'éléments essentiels. Ces développements feront l'objet en 2004 d'un séminaire et d'une publication thématique.

### **Comité**

Le comité a connu peu de modifications, avec le départ de Mme Marianne Gaillard (chaleureusement remerciée pour son apport très créatif au sein de cet organe) et l'arrivée du Dr Christine Davidson, médecin-psychiatre, directrice du Centre Envol (Fondation Phénix) à Genève. La représentation romande est préservée, puisqu'elle intègre toujours des participants de cinq cantons différents. Pour être complets, il faudrait que nous rejoignent des personnes en provenance des cantons de Neuchâtel et du Jura. Espérons que cette perspective

puisse aboutir ces prochaines années!

Les thèmes traités lors des séances du comité, en dehors des objectifs stratégiques de l'association et de l'adoption de son programme d'action et de son budget 2004, ont porté sur le chantier « Santé mentale » de la Politique nationale de la santé, dans lequel Pro Mente Sana s'est retrouvé vigoureusement impliqué, notamment autour de la question de la participation des usagers ; la révision en cours du droit de la tutelle (dorénavant intitulé « protection des adultes ») ; et le dossier médical informatisé du patient, sujet pour lequel M<sup>me</sup> Pauline De Voss, collaboratrice à la présidence du Département des affaires sociales et de la santé du canton de Genève, nous a présenté le projet E-toile de dossier décentralisé (mise en réseau d'informations stockées auprès de différents prestataires de soins, avec un système de clés aux mains du patient), et les questions de sécurité et de protection des données qu'un tel système soulève. Une présentation passionnante qui nous aura plongés dans un univers futuriste de science-fiction mais étonnamment proche puisque ces questions se posent d'ores et déjà. La sensibilité du traitement des informations relatives aux troubles psychiques devant nous inciter à une vigilance particulière...

Enfin, notre séance du mois de novembre nous aura permis de visualiser le très beau documentaire réalisé à l'hôpital de Malévoz par le cinéaste Frédéric Mermoud sur le

thème du vécu des personnes schizophrènes, intitulé « Dissonances ». Ce film est un exemple intéressant permettant de sensibiliser divers publics à ce vécu.

## **Bureau**

Le bureau de notre association a été reconduit, Mme Nelly Guichard assurant pour une nouvelle année la présidence, M. Pierre-Alain Vuagniaux la fonction de trésorier et M. Godinat en étant membre. Le bureau s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice, traitant des affaires courantes et assurant la définition des objectifs opérationnels des activités. Il suit et supervise ainsi en temps réel les activités des différents services du secrétariat, fixe avec ceux-ci les thématiques et objectifs prioritaires, définit l'attribution des moyens dans le cadre du budget et du plan d'actions approuvés par le comité. Il apporte également un appui gestionnaire et stratégique à l'équipe face aux situations nouvelles et imprévues qui peuvent se présenter.

## **Activités du secrétariat.**

L'organigramme mis en place en 2002 s'est révélé ergonomique et approprié à l'usage. L'augmentation du poste de secrétariat administratif (à 40%) a permis à Mme Catherine Brandt de reprendre à sa charge la gestion des plannings des activités ainsi que l'entier des activités de comptabilité. La synergie installée entre les services juridique, psychosocial, PROSPREH (dont la responsabilité relève du secrétaire général –

cf section f du présent rapport) et administratif a permis d'assurer les activités et prestations et d'instaurer une authentique interdisciplinarité dans le fonctionnement interne. On pourrait même à de nombreux endroits parler de « transdisciplinarité », tant la proximité de travail et la richesse des échanges permettent à chacun des collaborateurs de développer une sérieuse culture générale dans les domaines de savoir propres aux autres secteurs d'activités.

La consolidation de nos activités, l'ancrage dans la pratique du mode de fonctionnement interne décidé l'année précédente, la maîtrise acquise dans la gestion des systèmes de comptabilité analytique et de qualité – en respect des normes OFAS – nous auront permis d'affermir nos opérations et les procédures qui les sous-tendent.

### **Collaboration avec la Fondation suisse Pro Mente Sana**

Celle-ci s'est poursuivie sous les meilleurs auspices, faisant mentir à nouveau tant l'adage relatif au besoin de domination de nos amis suisses alémaniques que celui que notre bonne entente serait due à l'incapacité de nous comprendre. Il s'agit ici au contraire d'une pleine appréciation qu'il peut exister des différences de sensibilité ou de perception face à divers objets selon son appartenance culturelle, mais doublé d'un engagement à comprendre ces différences et essayer de les intégrer à satisfaction mutuelle dans des prises de position

ou des modes de fonctionnement. La structure de notre relation (deux entités distinctes mais liées par une convention et un sous-contrat de prestations) couplée à une culture associative forte et des instances dirigeantes engagées à œuvrer constructivement nous auront garanti à ce jour des conditions de collaborations optimales. L'Assemblée de la Fondation suisse Pro Mente Sana et son Conseil se réunissent deux fois l'an. M. Pierre-Alain Vuagniaux représente l'association romande dans ces deux instances. ■

## CONSEIL JURIDIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003

Le rapport porte sur l'activité du service de conseils juridiques simples durant la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003. Cette activité vise à orienter les consultant(e)s dans leurs démarches personnelles et à leur permettre de s'en charger eux-même. Le service n'assure pas le suivi d'un dossier, ni ne prend en charge l'intégralité d'une situation.

Durant la période considérée l'activité a augmenté de 65 unités par rapport à l'année 2002, passant de 229 sollicitations à 294 en 2003. Nous observons donc une augmentation de l'ordre de 28%. Le taux d'activité de service de conseils juridiques est allé en progressant chaque année depuis sa création en 1997 où il avait enregistré 30 appels pour l'année.

294 cas		nombre cas	%
<b>Statut de l'appelant(e)</b>	<i>patient</i>	187	63.6 %
	<i>dont appel direct de l'hôpital</i>	27	9.2 %
	<i>proche</i>	69	23.4 %
	<i>professionnel(le)</i>	46	15.6 %
<b>Origine géographique</b>	Berne	4	1.3 %
	Fribourg	13	4.4 %
	Genève	199	67.6 %
	Jura	6	2.0 %
	Neuchâtel	9	3.0 %
	Tessin	1	0.3 %
	Valais	13	4.4 %
	Vaud	59	20.0 %
<i>Autres cantons</i>		1 Bâle	0.3 %
<i>Etranger</i>		6 France 1 Syrie 2 Algérie 1 Argentine	3.4 %
<b>Contact</b>	<i>Téléphone</i>	228	77.6 %
	<i>Lettre</i>	47	15.9 %
	<i>Autre</i>	16 courriels	5.4 %
		12 rencontres	4.1 %
		1 envoi	0.3 %
<b>Nouveaux cas</b>		174	59.1 %

## Commentaires

Le service de conseils juridiques est anonyme et aucune question n'est posée au consultant(e) sur sa situation personnelle. Il arrive que les feuilles statistiques

soient incomplètement remplies de sorte que les chiffres du rapport doivent être lus avec circonspection.

mois	nb. de cas
janvier	21
février	18
mars	31
avril	19
mai	22
juin	31
juillet	29
août	22
septembre	32
octobre	27
novembre	19
décembre	23

On constate une fidélisation des consultant(e)s depuis l'an passé puisque le nombre de nouveaux cas a baissé de 71.5% à 59.1%, alors même que le nombre total des appels a augmenté. Les raisons qui poussent les consultant(e)s à rappeler pour un même ensemble de faits sont diverses :

- le consultant(e) vérifie le travail de son avocat(e),
- bien qu'il ait un avocat(e), le consultant(e) se défend seul dans une procédure et veut connaître ses droits dans une situation évolutive,
- la situation évolue entraînant un besoin de réponses plus circonstanciées,
- le consultant(e) refuse d'admettre une réalité et souhaite un conseil qui aille dans le sens de son appréciation de la situation, de sorte qu'il revient à la charge sur les mêmes faits,
- le consultant(e) est fatigué de s'être concentré(e) sur un aspect du problème et souhaite remettre la suite à plus tard.

Il faut noter que ce n'est pas l'identité du consultant(e) (anonyme !) qui détermine

si le cas est nouveau mais bien le fait de s'adresser au service juridique pour une *situation* qui ne lui avait pas été soumise auparavant.

Parmi les cantons d'appel, celui de Genève continue à être très représenté. Seul le canton de Vaud est passé de 13.3% en 2002 à 20% des appels pour 2003. Il se peut que cette augmentation soit due à la suppression du service juridique du GRAAP.

D'autre part la proportion de patients qui appellent a augmenté par rapport aux proches et aux professionnels en comparaison avec l'an passé. Il peut s'agir là d'un effet de la fidélisation car ce sont plutôt les patient(e)s qui ont recours au service juridique à plusieurs reprises pour un même ensemble de faits. On remarque une bonne proportion de patients appelant directement depuis un hôpital de Suisse romande. Cela démontre que nos services sont connus dans les établissements et accessibles aux patients. Parmi les professionnels qui appellent on trouve des :

- infirmiers
- médecins/psychiatres
- tuteurs
- Assistant(e)s sociaux(ales) à l'Hospice général, dans les hôpitaux, dans les CASS
- Psychologues, responsables d'associations de psychologues
- avocat(e)s
- conseillers-accompagnants
- responsables associatifs
- étudiant(e)s
- fonctionnaires de l'administration fédérale en politique nationale de la santé

Le service étant anonyme et respectueux de ce que les personnes ont envie de dire, tous les renseignements ne sont pas demandés à la personne qui appelle. Certaines personnes disent cependant spontanément qui les a adressées à nous ou

comment elles ont entendu parler de Pro mente sana-conseils juridiques comme une ressource utile. Le tableau qui suit ne donne ainsi pas une vue exhaustive de la source des appels :

Source de l'appel	nombre de cas	
<i>Conseil psychosocial</i>	13	4.2%
<i>Membre PMS</i>	2	0.7%
<i>Partenaires associatifs et individus</i>	13	4.2%
Téléphone arabe, médecin de ville, connexion personnelle, organismes caritatifs, groupes d'entraide		
<i>Partenaires institutionnels</i>	5	1.6%
Conseil de surveillance psychiatrique, Office cantonal de l'emploi		
<i>Etablissements hospitaliers</i>	3	1.0%
<i>Suite à présence médiatique</i>	7	2.3%
<i>Interventions orales</i>	4	1.3%
Cours et séminaires		

Il n'y a manifestement pas de source dominante amenant des contacts en quantité. On voit à cet égard que même les hôpitaux ne sont pas une source majeure

de d'appels. La réputation de PMS se fait de façon globale et la « clientèle » se recrute dans tous les milieux en toutes occasions.

### Types de conseils

Sur 294 appels le conseil a abouti pour

<b>67.9%</b>	à une réponse concrète	199 cas
<b>34.4%</b>	à un travail d'écoute	101 cas
<b>7.8%</b>	à un bilan de situation	23 cas
<b>2.7%</b>	à procurer une adresse d'avocat(e)	8 cas)
<b>17.0%</b>	à procurer une adresse autre que celle d'un(e) avocat(e)	50 cas
	psychex, centre social protestant, permanence de l'ordre des avocats, caritas, adresse d'un tribunal, conseillers-accompagnants, adresse du procureur général, asloca, service juridique pour handicapés, pluriels, médiateurs, syndicats, association des médecins, PMS Zürich	
<b>3.1%</b>	à une intervention de PMS	9 cas
	téléphones à des institutions privées (foyers, association de défense d'usagers), intervention auprès du DASS Genève, contacts avec des institutions étatiques (office cantonal de l'emploi, procureur général, tribunaux, caisse de compensation), lecture de documents pour avis	
<b>6.8%</b>	à un renvoi au conseil psychosocial	20 cas
<b>5.4%</b>	à un envoi de documentations diverses	16 cas
	copie de textes légaux ; référence d'un jugement, titres de livres de droit, modèle de requête au tribunal tutélaire	
<b>5.4%</b>	à un envoi de documents PMS	16 cas

Dans la grande majorité des cas les consultant(e)s ont une demande claire à laquelle il est possible de donner une réponse concrète qui leur permet d'avancer vers une solution. De rares démarches sont entreprises pour les consultant(e)s incapables de s'y livrer eux-mêmes. Il s'agit notamment d'entrer en relation avec des administrations ou de proposer un modèle rédigé en vue d'une démarche. Même dans ces cas, la personne reste responsable de son dossier et notamment de signer sa lettre. Lorsque nous recommandons un(e) avocat(e) nous ne savons jamais si cette démarche aboutit. Il faut aussi signaler que certain(e)s de nos consul-

tant(e)s ont à cœur de redresser des torts prescrits depuis longtemps ou qui ne trouvent aucune expression sur le plan juridique. Il est alors difficile de leur donner une réponse concrète satisfaisante, le droit consistant souvent en l'acceptation du principe de réalité. A ce type de demande répond un travail d'écoute qui toutefois s'ajoute presque toujours à une réponse concrète frustrante. L'écoute seule n'intervient que lorsque des personnes en souffrance ont besoin de faire part de problèmes, qualifiés par elles-mêmes de juridiques, sans souhaiter recevoir de réponse pouvant remettre en cause leur interprétation de la réalité.

### Domaines d'intervention

Domaine	Commentaire	cas	%
PLAFA	mauvais traitements; manque d'argent à disposition; conditions non remplies; conditions d'hébergement	56	19.0%
Tutelle	choix du tuteur; désaccord avec les décisions	68	23.1%
Curatelle	notamment de soins	26	8.8%
Droits du patient	autonomie de la volonté; choix du traitement; directives anticipées; droit à l'information; droits de recours; chambre fermée; connaissance de son diagnostic; mesures de contrainte	49	16.6%
Droit des proches	obliger à se soigner; être tenu au courant d'office; relations avec un tuteur; modalités d'intervention	18	6.1%
Droit pénal et disciplinaire	dépôt de plainte du consultant; consultant victime; capacité pénale; obligation de dénoncer; consultant délinquant	27	9.1%
Articles 43 et 44 CP		4	1.4%
Traitements forcés	sans le consentement exprès du patient c-à-d y compris lorsqu'il y a une base légale; conséquences juridiques; ambulatoires	19	6.5%

Droit de la famille	filiation; divorce; pacs; mesures protectrices; recouvrement des pensions alimentaires	21	7.1%
Successions	annulation de testament; favoriser un enfant; protéger un héritage; éviter la suppression des prestations complémentaires suite à un héritage	8	2.7%
Secret médical/ consultation dossier	accès au dossier d'un proche; consultation de son propre dossier	12	4.0%
Protection des données	dossier universitaire; écoutes téléphoniques; dans le cadre d'une expertise judiciaire	4	1.4%
Fisc	contestation de la dette fiscale	6	2.0%
Contrats	hébergement; nullité faute de discernement; psychothérapie (paiement des séances loupées); assurance de protection juridique	18	6.1%
Poursuites	responsabilité des proches; problèmes pour le conjoint; procédure	9	3.1%
Responsabilité civile	du médecin; de l'institution; de l'Etat	6	2.0%
Droit du travail	protection de la personnalité; droit du travailleur/euse à l'AI	9	3.1%
Autre	domicile; droit des étrangers; fondation de famille; trouver un avocat qui accepte le cas; droits de la personnalité; assistance juridique; propriété intellectuelle; démarches administratives; bail; droit de l'association; demandes de subvention; circulation routière; déontologie; médiation; droit de procédure; droit de vote; Convention européenne des droits de l'homme; droits réels	57	19.4%

Si une grande partie des problèmes soumis au conseil juridique sont en lien immédiat avec la maladie (privation de liberté, tutelle, traitement forcé des maladies etc), on observe que la maladie a des répercussions sur des domaines juridiques dans lesquels les professionnels de l'aide aux patients psychiques ne sont pas formés, notamment s'agissant de la nullité des engagements souscrits par une person-

ne incapable de discernement. Il n'est ainsi pas rare qu'un(e) assistant(e) social(e) recommande à un patient(e) de payer ses dettes sans se rendre compte qu'elles reposent parfois sur des engagements nuls de plein droit.

Il y a des personnes qui recourent au service de conseils juridiques dans le but d'entreprendre des démarches manifestement

inadéquates, que l'affaire soit prescrite ou que le consultant(e) soit victime d'une appréciation faussée de la réalité notamment lorsqu'il/elle se sent persécutée par son entourage et toutes les institutions auxquelles il/elle s'adresse. Dans ces cas PMS prend le parti de ne pas juger de la situation réelle mais de répondre sur la base de la situation exposée.

Il est arrivé que le conseil juridique soutienne une personne en s'adressant aux

autorités en tant qu'association. Cela a notamment été le cas pour une femme se plaignant de ce que le Procureur ne lui notifie plus le classement de ses innombrables plaintes, pour un homme recevant une facture pour des frais d'hôtellerie non pris en charge par son assurance suite à une privation de liberté à des fins d'assistance ou pour un autre homme en attente d'un jugement sur la PLAFa, qui tardait à venir.

### Assurances sociales

Type	Commentaires	cas	%
AI	délais et procédure	29	9.9
AVS		1	0.4
LPP		2	0.7
LAA	suites invalidantes	4	1.4
Assurance chômage	maladie et fin de droit	4	1.4
PC (prestations complémentaires)	droit ; restitution ; problèmes intercantonaux	9	3.1
LAMal	paiement des ambulances	4	1.4
Assurances privées	assurance-vie ; perte de gains pour indépendants ; complémentaire maladie	3	1.0

Dans le domaine des assurances sociales les demandes touchent de manière récurrente à l'absence de filet social pour une personne en train de devenir invalide. Les assurances sociales sont d'une telle

complexité que le consultant(e) souffrant(e) n'est souvent pas en mesure de faire les démarches à temps et dans les bonnes formes. ■

## CONSEIL PSYCHOSOCIAL

*Le conseil psychosocial de Pro Mente Sana Romandie est assuré par une psychologue à 50% qui a pour mission :*

- *D'être disponible pour la **permanence téléphonique** les lundi, mardi et jeudi entre 10h00 et 13h00, soit 9h par semaine*
- *D'actualiser les **adresses** répertoriées dans notre base de données informatique pour la Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud) par rapport au logement, scolarité, formation, travail, lieux d'activité et d'occupation, loisirs et vacances, prise en charge thérapeutique, groupe d'entraide et de soutien...*
- *D'être en **contact** avec les diverses associations pour les connaître au mieux et apporter la meilleure information possible aux consultants (reçu 12 associations et visité 3 sur Genève, envoyé 175 courriers (55 GE - 12 FR - 1 JU - 4 NE - 2 VS - 18 VD - 4 BE - 2 cantons alémaniques - 1 France - 25 pour conseils - 30 pour Grepsy - 21 pour « marketing »)*
- *De **représenter Pro Mente Sana** dans diverses réunions 8x au Grepsy avec une participation pour la coordination et supervision du projet de la brochure « Troubles psychiques: Carnet d'adresses genevois » 6x aux réunions des associations à Belle-Idée/ GE*

Le RAPPORT D'ACTIVITÉ 2003 de la permanence téléphonique du conseil psychosocial de Pro Mente Sana Romandie

- porte sur l'activité déployée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003
- 213 CONSEILS ont été donnés tout au long de l'année 2003 ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2002.

### **ATTENTION**

Pour les tableaux qui suivent, nous n'avons pas toujours toutes les indications lors des téléphones :

- les conseils peuvent être anonymes
- nous ne demandons pas forcément toutes les indications précises à l'interlocuteur, car nous axons notre démarche prioritairement sur l'écoute et le conseil
- le courrier ou le mail rendent nos interlocuteurs encore plus anonymes !

Aussi nos chiffres totaux sont variables et nous avons calculé des pourcentages (%) indicatifs.

## Statut de l'appelant

PATIENT 65 30%	PROCHE 77 35%	PROFESSIONNEL 78 35%
	dont 60% pour les parents (mère) 20% pour les conjoints 10% pour les connaissances 10% autre (travail, fraterie, grand-parent)	dont 32% du secteur médical et paramédical 27% du secteur social 22% du secteur associatif 10% d'étudiants 11% autres (juridique, chômage)

Pour cette année 2003, les trois catégories « patient / proches / professionnels » auxquelles s'adressent Pro Mente Sana sont représentées de manières quasi égales. Les proches appelants sont représentés avant tout par les parents (mère en majorité) et les conjoints, quant aux professionnels, c'est d'abord le secteur médical et paramédical, puis le réseau social et associatif et le milieu estudiantin qui fait appel à PMS.

*Par rapport à 2002, cela représente une stabilité du nombre d'appels des patients, une diminution des appels des proches et une nette augmentation des appels des professionnels. Nous pouvons tirer un parallèle avec la démarche de Pro Mente Sana qui sensibilise les milieux hospitaliers et cherche la collaboration avec les partenaires psychosociaux et les associations.*

### • Les téléphones proviennent de tous les cantons romands...

FR	GE	JU	NE	VD	VS	Autres	total
6	145	5	3	29	3	17 dont 9 cantons alémaniques 8 étranger	208 connus
3%	70%	2%	1%	15%	1%	8%	100%

### • Les informations souhaitées couvrent également tous les cantons romands...

FR	GE	JU	NE	VD	VS	Autres	total
5	147	4	5	33	3	23 dont 8 Romandie, 3 cantons alémaniques 2 étranger, et 12 pour documentation	222 connus cummul possible
2%	66%	2%	2%	15%	1.5%	11.5%	100%

Majoritairement et comparativement à 2001 et 2002, c'est toujours le canton de Genève qui est surreprésenté par rapport

à la provenance des appels et pour les informations souhaitées, puis vient le canton de Vaud. Les autres cantons romands FR,

JU, NE, VS estent présents d'une manière relativement stables avec un 2% chacun environ.

Le % de GE est cependant en diminution de 7% face à 2002 au bénéfice des infor-

mations générales pour la Romandie ou demande de documentation. Espérons que notre tout nouveau site romand [www.promentesana.org](http://www.promentesana.org) apportera une contribution supplémentaire.

- Le conseil psychosocial répond selon une **demande qui varie** et peut-être cumulative:

Sur 213 demandes      66%, soit les 2/3, amènent une **question concrète**  
    43% demandent une **écoute**  
    22% attendent une **aide à la réflexion et au choix**

*Bien que ces chiffres soient dépendants de l'appréciation de la conseillère, il semble que, comparativement à 2002, les demandes sont posées de*

*manière plus précise et au niveau de l'écoute, il est noté une demande d'aide à la réflexion et au choix plus spécifique.*

- La **réponse du conseil psychosocial** peut cumuler également plusieurs formes:

Sur 213 demandes      64% donnent une ou plusieurs **adresses**  
    19% aboutissent à un **envoi d'information**  
    (12% par poste, 5,6% par mail et 1,4% par fax)  
    30% apportent des informations plus précises sur Pro Mente Sana  
    15% conseillent une **information juridique**

*Au niveau de réponses, comparativement à 2002, il y a eu plus d'adresses données et moins d'envoi d'informations et moins de précisions données sur Pro mente Sana, rôle et fonctionnement. Nous osons espérer que les personnes faisant appel à nos services*

*connaissent mieux notre structure. Nous notons que les demandes arrivant directement au conseil psychosocial sont envoyées pour un 15% vers le conseil juridique pour des informations complémentaires ou supplémentaires.*

## CONCERNANT SANTÉ MENTALE, PSYCHIQUE ET LES SOINS

<b>Informations sur les troubles psychiques</b>	38%	Psychose/schizophrénie/autisme	7,5%
		Dépression (dont 1 « cas » post natal)	6,5%
		Forme bipolaire	5,5%
		Thème de la co-dépendance abordé avec les proches	6%
		Suicide	3,7%
		Troubles de l'anxiété	3,3%
		Dépendance/addiction (alcool, internet, compulsion)	3%
		Thème de la sexualité (choix, homo-, trans-)	2,5%

Abus sexuels, viols (dont 0,5% sur abuseurs)	2,5%
Stress	2,5%
Troubles de l'alimentation (anorexie/boulimie)	2%
Borderline, émotions	1,5%
Mobbing	1,5%
Crise, urgence	1,5%
Rechute	1,5%
Troubles paniques obsessionnels (TOC)	1%
Article 43 code pénal	1%
SPT (syndrome post-traumatique)	0,5%
Hyperactivité	0,5%
Autre (fibromyalgie, Parkinson, mémoire, sommeil, secte, médiation, deuil, solitude, séparation de couple, violence, guerre, enfants de parents ayant un trouble psychique)	6%

Les conseils peuvent porter sur la phase préventive de la maladie, sur la période aiguë ou lorsque la maladie est présente, sur les possibilités de « guérison ».

Nous répondons principalement au questionnement de la personne appelante et poussons la réflexion vers une conscientisation et prise en charge choisie par la personne, répondant au désir personnel.

**Recherche ou démarche auprès d'un psychiatre, psychothérapeute**

- 18% Pour des questions concernant le choix d'un thérapeute ou psychiatre, nous ne donnons pas directement de noms, mais proposons une réflexion sur les différentes techniques possibles et renvoyons auprès des groupements pour obtenir adresses, téléphones, proches du domicile. Il y a quelques demandes pour un psychiatre « contre-expert ».
- Nous expliquons la **différence** entre le psychiatre, le psychothérapeute, le psychologue et le psychanalyste et accordons une importance à la **notion de choix et de respect de ses demandes personnelles** pour le succès de la prise en charge.
- L'**offre** thérapeutique multiple présente dans certains cantons fournit-elle, créé-t-elle aussi la multiplicité des **demandes** de thérapies et un désir personnalisé et spécialisé des prises en charge ?

<p><b>A domicile</b></p>	<p>7% Demande d'aide et de prise en charge dans son lieu de vie et spécialisée dans les troubles psychiques, par exemple pour la difficulté d'aller vers l'extérieur, de créer un contact, de gérer le tri des papiers...</p> <p>Pro Mente Sana recommande que le personnel des aides à domicile reçoive une information et formation spécifique pour répondre aux demandes des personnes ayant des troubles psychiques, voir même que des services spécialisés, (tels la FHP à GE) soient créés en complément de ce qui existe dans l'aide à domicile.</p>
<p><b>Prévention</b></p>	<p>5,5% Dans ces cas, les demandes sont axées sur comment faire pour motiver une personne à se soigner, ou quand estimer que le mal-être devient une maladie psychique alors qu'il n'y a pas de danger imminent pour la personne ou l'entourage... Les personnes sont en amont de la prise en charge par la psychiatrie, or les « généralistes » ou le social ne peuvent/savent pas toujours répondre ou apporter l'aide adéquate, semble-t-il.</p> <p>Pro Mente Sana recommande la création d'équipes pluridisciplinaires mobiles de spécialistes (médical, psychiatrie, social) qui puissent aller à la rencontre de la personne en difficulté ou/et de ses proches dans son milieu afin d'estimer, de dialoguer et de proposer une aide avant la situation d'urgence et de mise en danger (car l'intervention sera plus traumatisante) et sur une demande personnalisée d'aide, même minimale, conduisant petit à petit à une motivation aux soins (thérapie, socialisation, médicaments...) tel le SIM à Lausanne/VD.</p>
<p><b>Méthodes alternatives</b></p>	<p>5.5% Questions cherchant comment aborder les troubles psychiques par des méthodes naturelles pas toujours reconnues par les assurances maladie, tels homéopathie, acupuncture, massage... et tenant compte d'une pluralité d'aspects tels hygiène de vie, sommeil, nourriture..., méthodes dites aussi complémentaires.</p>

<b>Médicaments</b>	4% Questions abordant aussi bien le désir de <b>connaître les effets</b> des différents médicaments agissant sur le psychisme, que d'en cerner les <b>effets secondaires</b> , ou le désir de faire un <b>sevrage</b> de ces substances et <b>comment en parler</b> avec le médecin
<b>Hospitalisations, sortie</b>	2% Ce chapitre concerne la recherche d'un lieu d' <b>hospitalisation</b> en accord avec un désir de traitement ou de prise en charge ou la recherche d'un lieu de <b>sortie, voir de « convalescence »</b> . Bien qu'une offre générale de traitement public existe dans chaque canton, il est à noter que la personne ne trouve pas l'approche souhaitée ! soit parce que son désir personnel n'est pas respecté (désir de parler et non de recevoir des médicaments) soit parce que les structures existantes sont complètes soit elles ne prennent pas en charge le moment de la maladie où la personne se trouve: comme un lieu de convalescence entre l'hôpital et le retour à l'extérieur ou un lieu de retrait en prévention de la crise... et le secteur privé n'a pas de lieu ou à un coût trop exorbitant !

### CONCERNANT L'AIDE SOCIALE ET RELATIONNELLE

<b>Groupe d'entraide</b>	21% L'aide et le soutien apportés par les pairs vivant la même chose que soi sont <b>très recherchés...</b> tant par les proches que par les personnes concernées par les troubles psychiques. La question est parfois de savoir ce que <b>« la même chose que moi »</b> veut dire, et quelles limites y accorder. Le critère considère-t-il plutôt la difficulté ou la maladie ?
<b>Par rapport au logement</b>	13% Plusieurs sortes de logement sont demandés, allant du logement indépendant au foyer de vie, en passant par la recherche d'appartements protégés... La structure idéale n'existe pas toujours et il faut parfois <b>adapter son besoin</b> à ce qui existe... ou militer pour créer la nouveauté !



## Les PROSPREH

Ce tableau décrit les rubriques d'activités qui seront détaillées dans les trois prochains chapitres du rapport.

*Les fameuses LUFEB (Leistungen für die Unterstützung und die Förderung der Eingliederung Behinderten Menschen), soit les prestations que nous déployons « pour soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées » ont trouvé un acronyme français (quoique...) sous le doux intitulé de PROSPREH. Ce néologisme bureaucratique constitue désormais le « chapeau » de nos activités d'information, des travaux thématiques spécifiques et du soutien aux associations d'entraide.*

<b>Rubrique PROSPREH</b>		
Objectif général : Les chances d'intégration des personnes handicapées psychiques sont améliorées		
<b>Sous-rubrique</b>	<b>Objectif</b>	<b>Prestations</b>
Prestations information	La stigmatisation des personnes handicapées psychiques est réduite.  Les personnes concernées, les proches et les professionnels comme le grand public sont mieux informés des intérêts et des droits des personnes handicapées psychiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Lettres trimestrielles et pages romandes</li> <li>•Articles pour les médias</li> <li>•Brochures et publications</li> <li>•Répertoires</li> <li>•Cahiers thématiques</li> <li>•Site internet</li> <li>•Manifestations publiques</li> <li>•Documentation et bibliothèque</li> <li>•Travail de sensibilisation publique</li> </ul>
Prestations promotion et soutien	Les mouvements d'entraide des personnes handicapées psychiques et de leurs proches fonctionnent mieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Promotion des groupes d'entraide</li> <li>•Soutien au développement du Psy-Trialogue</li> </ul>
Objectifs prestations « travaux de base spécifiques »	Le parlement et l'administration disposent des données nécessaires pour leurs processus de décision et d'application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Participation aux communautés de travail inter-institutionnelles du domaine du handicap</li> <li>•Interventions dans les procédures de consultation et les débats relatifs à la politique du handicap</li> </ul>

Les PROSPREH mobilisent l'essentiel de nos forces de travail et sont transversales. Elles réalisent notre vocation première qui est, outre le conseil direct aux personnes intéressées, de chercher à faire évoluer le traitement global que notre société réserve aux personnes souffrant de difficultés psychiques. ■

# INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

*Cette activité, centrale à notre mission et à notre organisation, a requis en 2003 plus de mille deux cents heures de travail combinées. Elle nous auront permis d'assurer les prestations suivantes :*

## **1. Informations auprès des médias et du public**

### *Conférences publiques.*

Celles-ci ont été consacrées en 2003 d'une part à l'organisation d'un séminaire sur les directives anticipées le 12 juin à Genève, au cours duquel sont intervenus, outre notre juriste, Mme Shirin Hatam, la Dresse Maya Olmari (policlinique de gériatrie des Hôpitaux universitaires de Genève), le Dr Gilles Bertschy (médecin chef de clinique adjoint à Belle-Idée) et M Alain Riesen, ergothérapeute, militant de longue date des droits des patients. Devant un parterre de près de septante personnes, les conférenciers ont pu établir les jalons juridiques, médicaux, éthiques et sociaux de cette thématique, leurs exposés ayant été suivis d'une période de débat.

Nous nous sommes d'autre part impliqués dans l'organisation du Congrès annuel de Pro Mente Sana, qui célébrait cette année ses vingt-cinq ans d'existence dans la ville bilingue de Bienne sur les thèmes de l'auto-support, de la participation des usagers au système de soins et de la révision en cours du droit de la tutelle.

### *Interventions dans des manifestations extérieures (cours, conférences, ateliers)*

Nous avons poursuivi notre travail de sensibilisation et d'information dans de nombreux cadres différents, comptabilisant une trentaine d'interventions auprès d'écoles sociales, d'ambulanciers ou de soins infirmiers, d'institutions du réseau, de cercles de formation ou de regroupements professionnels. Nous avons dispensé des cours dans le cadre des formations Procap, ainsi qu'Aria et Fordd (pour les intervenants dans le domaine des dépendances). L'étonnement de professionnels des soins infirmiers en formation continue dans plusieurs cantons quant à la variété des ressources psychosociales et d'entraide nous confortant dans la nécessité de poursuivre ce patient travail !

### *Renseignements et interviews avec les médias*

Ici également le travail de fond s'est poursuivi, avec la difficulté souvent éprouvée que les questions relatives aux troubles psychiques, toute importantes qu'elle soient, peinent à éveiller l'intérêt des médias hors cas scandaleux ou tragiques. Cette réalité a trouvé une nouvelle illustration au début de l'exercice, lorsqu'une lecture erronée de la revue PMS-Aktuell par

les grands médias allemands a conduit ceux-ci à annoncer que Pro Mente Sana embouchait les trompettes de l'indignation pour dénoncer catégoriquement le nombre d'hospitalisations abusives dans notre pays. Plus prosaïquement, nos confrères allemands relevaient que sur un nombre d'internements non-volontaires que l'on pouvait conservativement évaluer à 10'000, il était plus que vraisemblable qu'un certain nombre ne respectaient pas les critères légaux des privations de liberté à des fins d'assistance. Une mini-tempête médiatique se déclencha donc, qui vit pas moins de huit demandes de réactions aboutir à notre secrétariat en une après-midi... pour se tarir le surlendemain, ou ce sujet, déjà hors d'actualité, n'intéressait plus personne !

Le spectaculaire et le déclamatoire n'étant pas dans nos manières de procéder, les échanges avec la presse peuvent parfois nous apparaître frustrant par le peu d'intérêt que nos interpellations semblent susciter, en-dépit de l'acuité des sujets que nous soulevons. Pourtant, les questions de santé psychique intéressent aussi bien les journalistes que la population. En 2003, nous avons eu sept contacts avec des organes de presse généraliste débouchant sur des interviews ou des articles.

Un projet de collaboration régulière avec la revue *Diagonales*, publiée par le GRAAP n'a, à notre regret, pas pu être mené à bien dans des conditions satisfaisantes.

#### *Journée de la santé mentale du 10 octobre*

Cet événement mis sur pied par l'Organisation Mondiale de la Santé

est chaque année, en fonction du thème retenu, l'occasion d'une conférence de presse organisée par Pro Mente Sana, en collaboration avec divers partenaires. En 2003, le thème retenu fut celui de l'effet de la maltraitance sur la santé mentale des enfants et des adolescents et des besoins spécifiques de ceux-ci en matière d'aide et de soins. Cet événement a été l'objet d'une large couverture médiatique permettant de relayer efficacement notre préoccupation quant aux manques de moyens disponibles (certains enfants devant patienter des mois sur liste d'attente, selon les cantons, pour avoir accès aux soins nécessaires).

## **2. Publications de l'association**

### *Pages romandes dans la revue PMS-Aktuell*

Elles ont traité en 2003 des thèmes suivants: « Liens sociaux et retrait positif », soit cette façon décalée mais confortable d'habiter les relations sociales que peuvent adopter les personnes en difficulté psychique; « Journées sociales de Belle-Idée: vers la psychiatrie citoyenne », un reflet par Mme Véronique Giacomini Biraud de l'intérêt d'une grande clinique de psychiatrie adulte à évoluer vers de nouveaux partenariats avec les associations de proches et d'usagers et les institutions du réseau psychosocial; « Dépendances et codépendances », des réflexions théoriques et pratiques sur cette dynamique qui peut être si piégeante tant pour l'entourage des patients que pour les professionnels eux-mêmes; enfin, la brochure « Troubles psychiques: carnet d'adresses » réalisée dans le canton de Genève par des associations et organismes du réseau en collaboration

avec le Département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires a été présentée.

#### *Lettres trimestrielles*

Ces parutions régulières de notre association, diffusées maintenant à près de 2'200 exemplaires (soit une croissance annuelle de 10%) ont reflété nos préoccupations thématiques principales en 2003. Les quatre parutions produites au cours de l'année ont porté sur :

**Lettre 19 :** Privation de liberté à des fins d'assistance (PLAFA), notions juridiques et situations psychosociales en découlant.

**Lettre 20 :** Recommandations psychosociales issues de notre pratique et directives anticipées.

**Lettre 21 :** Pro Mente Sana – mode d'emploi, diagramme de nos services et prestations.

**Lettre 22 :** Echos de notre Congrès annuel. Nous y présentions également à notre public romand la brochure produite en collaboration avec nos partenaires du GREPSY (groupe de réflexion et d'échanges en santé psychique) « Troubles psychiques : cahier d'adresses genevois ».

Nous avons eu de nombreux échos nous indiquant que ces livraisons de notre Lettre trimestrielle avaient été bien accueillies, le numéro sur les PLAFA étant notamment fortement demandé par des professionnels des institutions psychiatriques ou de départements cantonaux de la santé.

#### *Brochures thématiques*

Ce projet, dont l'idée nous attirait depuis quelques années, trouvera dès 2004 sa formalisation régulière.

Dorénavant, deux parutions annuelles traitant de thématiques juridiques ou psychosociales seront produites, le

premier numéro (sur les directives anticipées en psychiatrie, thème prioritaire de l'exercice écoulé), préparé en 2003, devant être distribué au printemps 2004.

Nous avons par ailleurs collaboré à deux parutions importantes : la première, précisément sur le sujet des directives anticipées, dans le cadre d'une collaboration avec la policlinique de gériatrie des Hôpitaux universitaires de Genève, la Médiane et un regroupement de partenaires (centres d'action sociale et de santé, association des médecins du canton de Genève, fédération genevoise des établissements médico-sociaux, association suisse des infirmières, association genevoise de médecine et de soins palliatifs, institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève, etc.) Cette brochure, généraliste, précédera donc la parution de celle que nous consacrerons plus spécifiquement à la situation des directives anticipées en psychiatrie.

Le second projet est celui, déjà évoqué, du « Carnet d'adresses genevois » en matière de troubles psychiques. Avec nos partenaires du GREPSY (structure informelle réunissant des participants de l'association Thais/la maison des Champs, de Psychex, de l'Atelier Galiffe, des associations le Relais, ATB et Parole), nous avons réalisé un inventaire des organismes, associations et institutions offrant des prestations aux personnes souffrant de troubles psychiques dans le canton de Genève. Nous leur avons alors proposé à chacun/e une pleine page pour se présenter, définir les prestations offertes, les conditions d'accès et leurs coordonnées. L'idée étant de réunir sur un seul support l'éventail le plus

large de ressources disponibles et de diffuser le document de sorte à ce que les personnes concernées puissent se l'approprier librement et en faire usage sans nécessairement la médiation d'un/e professionnel/le. Publié grâce au soutien de la Loterie romande, de la commission sociale de Migros-Genève et du Département de psychiatrie des Hôpitaux universitaires genevois, cette brochure a connu un grand succès et a été unanimement reconnue comme un exemple de ce que de telles collaborations peuvent apporter.

Enfin, le projet d'adaptation de la brochure publiée en concertation avec l'association de proches des Relais (Guide des proches en cas de première hospitalisation en psychiatrie) a pu avancer, notamment en Valais (parution prévue au printemps 2004 grâce à un financement de la Loterie Romande), en collaboration avec l'association Emera, les groupes d'entraide psychiatriques valaisans, le Fil d'Ariane, et les Institutions de Psychiatrie du Valais romand. L'adaptation du texte a été menée en collaboration avec la CORAASP (coordination romande des associations d'action psychique) et devrait déboucher sur des publications adaptées dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel. Mentionnons qu'un projet d'adaptation n'a pu se réaliser à satisfaction dans le canton de Vaud, notre association se faisant exclure au passage d'un projet élaboré en réaction par le GRAAP. Le partenariat est parfois bien compliqué là où il pourrait être simple et agréablement utile!...

#### *Production du rapport annuel*

Ce document est un véhicule d'informations pertinentes sur les situations rencontrées (notamment à travers nos

services de conseil téléphonique, mais aussi dans la réalité sanitaire ou politique). Nous en tirons des recommandations que nous cherchons ensuite à faire aboutir. Le millésime 2003 aura été tiré à 2'300 exemplaires et très largement diffusé dans le réseau psychosocial romand.

#### *Site Internet*

L'exercice écoulé aura également vu l'aboutissement d'un projet de longue haleine, celui de la mise en ligne de notre site Internet ([www.promentesana.org/romandie](http://www.promentesana.org/romandie)). Elaboré de sorte à refléter au mieux nos activités, et donner par-là l'indication à nos visiteurs des prestations que nous pourrions leur offrir, il rend également disponible l'ensemble de nos publications, afin de diffuser au mieux et le plus largement possible nos réflexions et préoccupations. Le graphisme et l'architecture ont été réalisés par une jeune équipe talentueuse, celle de la société Cobweb. L'acquisition de compétences de Webmestre par notre secrétaire administrative, Mme Catherine Brandt, devrait nous permettre de gérer l'essentiel des mises à jour à l'interne. La création de ce site a été financée grâce au soutien de la Loterie Romande. ■

## TRAVAUX SUR DES THÈMES SPÉCIFIQUES

*Nous nous sommes impliqués lors de l'année écoulée à différents niveaux pour tenter de faire avancer la cause, les intérêts et les droits des personnes handicapées psychiques :*

### **Chantiers législatifs**

Le principal qui ait mobilisé notre attention aura bien entendu été celui de la révision du droit de la tutelle (désormais appelé « protection de l'adulte »). Nous avons constitué, de concert avec la Fondation suisse Pro Mente Sana, un groupe de travail pour prendre position sur cet objet. Nous avons par ailleurs attiré l'attention des associations d'usagers et groupes d'entraide de Romandie, pour les inciter à prendre également position et répondre dans le cadre de la procédure de consultation en cours. Nous avons effectué plusieurs présentations des enjeux de cette révision à différentes associations.

Une sous-thématique essentielle de ce chantier législatif (puisque plusieurs de ses dispositions en traitent) est celle des directives anticipées, à laquelle nous avons par ailleurs consacré plusieurs activités d'information. Ces directives ont pour vocation d'aider le patient(e) à reprendre l'initiative face à sa maladie.

Or on constate que l'information donnée aux patients tant par l'institution qui les reçoit que par l'entourage familial, amical, médical ou associatif n'atteint pas ce but. La possibilité de

donner ou refuser son consentement par avance n'est pas assez connue du public cible et n'est pas spontanément présentée par l'institution qui vient de prendre en charge une personne en crise psychique. Certes, au sortir de son internement une personne se trouve souvent dans un état d'abattement qui n'entraîne que passivité face à la maladie et révolte face à la réponse qui y a été donnée, état peu propice à la prise d'initiative constructive. Elle n'imagine pas avoir acquis durant son séjour une compétence lui permettant d'envisager les suites éventuelles. Lorsqu'elle entend parler des directives anticipées, elle cherche à conjurer le sort et a tendance à signer n'importe quel papier intitulé « directives anticipées », quand bien même celui-ci ne correspondrait pas à sa volonté propre. Il en résulte que des patients se donnent beaucoup de peine pour exprimer leur volonté sans que celle-ci soit efficace faute d'être formulée adéquatement. Il serait important que le patient(e) puisse être informé(e) à sa sortie des possibilités qu'il a d'exprimer par avance son consentement et qu'il trouve une aide intelligente et circonstanciée à la rédaction.

De même est-il regrettable que les services sociaux qui aident les patient(e)s à gérer les suites d'une crise n'aient pas le réflexe de faire valoir systématiquement la nullité des engagements souscrits au lieu d'inciter la personne à payer sur une longue période une dette dépourvue de fondement légal. Il manque-là une collaboration efficace entre le social et le juridique.

Nous avons, dans le cadre de nos échanges de réseau, organisé un atelier de rédaction de directives anticipées avec l'association de personnes souffrant de troubles dépressifs ou bipolaires ATB.

Les autres thématiques législatives qui nous ont mobilisés sont les suivantes :

- Projet de règlement accompagnant la loi sur l'intégration des personnes handicapées.
- Procédure de consultation fédérale sur le projet de révision de la LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions)
- Intervention sur la menace de ne plus rembourser les thérapies déléguées effectuées par des psychologues, suite à un accord entre Santésuisse et l'Association des Médecins à Genève. Cela nous a menés à interpeller le Département Fédéral de l'Intérieur, Santésuisse et à rencontrer le Département des Affaires Sociales et de la Santé du canton de Genève afin de préserver l'existence d'une prestation nécessaire à la population que nous défendons.

#### *Réseau handicap*

Nous avons continué de suivre avec beaucoup d'intérêt le travail des groupes d'intérêt romand et fédéral

auxquel nous participons. Il s'agit de la commission de politique sociale d'AGILE et de la COROM-H (coordination romande du handicap) d'un côté et de la DOK (Conférence faïtière des associations privées d'aide aux personnes invalides) de l'autre. Les chantiers, il est vrai, ne manquent pas dans le domaine des assurances sociales et du financement des prestations à l'intention des personnes handicapées. Nous nous sommes ainsi impliqués dans l'initiative pour l'intégration des personnes handicapées (malheureusement rejetée en votation populaire) et suivons de très près les projets de péréquation financière, de révision de l'AVS et de l'AI. Il s'agit de gros chantiers sur des questions extrêmement complexes et qui réclament des solutions justes et créatives. Nous essayons à notre modeste niveau d'apporter, avec d'autres, notre contribution.

#### *Travail avec les institutions psychiatriques et le réseau associatif*

Nous avons regroupé ces deux rubriques tant l'une ne saurait à nos yeux aller sans l'autre. Résolus à éviter les pièges d'une compétition interassociative toujours stérile, nous cherchons partout où nous avons l'occasion d'agir à réunir et mettre en liens les partenaires pertinents. Nous ne cherchons à nous attribuer aucun monopole ni aucune position dominante, il nous semble plus productif et plus sain de permettre au plus grand nombre de partenaires pertinents de s'exprimer dans un mouvement de partage et de confrontation constructive de points de vue, fussent-ils divergents. Nous avons ainsi entretenu des échanges avec des partenaires valaisans, fribourgeois, neuchâtelois, jurassiens, et bien sûr genevois, insistant partout sur l'importance de la participation des

usagers et des proches, et l'importance d'une parole libre et multiple. Profitant de notre plus longue implantation dans le canton de Genève, nous y avons activement participé aux réunions du GREPSY, regroupant une dizaine de partenaires différents, et aux rencontres mises sur pied régulièrement entre le Département de psychiatrie des HUG et les associations de patients et de proches.

#### *Travail envers les collectivités*

Ici encore nous avons été abondamment sollicités. Au niveau fédéral, PMS a joué un rôle central dans l'élaboration du chantier « Santé mentale » de la Politique nationale de la santé. Afin de trouver des priorités d'action à fins de prévention, de promotion de la santé et d'amélioration du système de soins, l'Office fédéral de la santé publique a initié ce vaste chantier de réflexion, qui doit émettre des recommandations pour remédier à la détérioration constatée de l'état de santé mentale de la population. Ce chantier a aussi pour objectif de faire l'inventaire des programmes de santé mentale mis en œuvre dans les cantons.

Nous avons également été sollicités dans le canton de Genève pour deux projets importants: le premier, intitulé VISAGE, traite du système d'informations en santé (comment s'assurer que les autorités responsables disposent en temps utile de la bonne information pour leurs prises de décisions); le second, piloté par la Direction générale de la santé du canton, établit une commission de prévention et de promotion de la santé qui prend le relais de l'expérience novatrice que constituait la Planification sanitaire qualitative. Un siège a été réservé à notre association dans cette commission, pour y refléter la spécificité des questions de santé mentale. ■

# PRESTATIONS POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'ENTRAIDE

## **Coordination et soutien au Psy-trialogue**

Notre association s'est engagée pour la quatrième année dans le soutien à l'expérience genevoise de Psy-trialogue. Celui-ci est toujours piloté par un comité d'usagers qui, une fois l'an, arrête les thèmes et les conditions de déroulement de la saison suivante. PMS-Romandie, comme les années précédentes, a assuré l'impression et la diffusion des programmes et participé à la promotion de cet événement. L'animation en a été assurée une nouvelle fois par Madame Dominique Roulin, pasteur, dont les compétences fermes, sensibles et enjouées ont été grandement appréciées des participants.

Notre travail de réflexion et de restitution s'est par ailleurs poursuivi : la recherche menée avec le sociologue Stéphane Cullati suit son cours (une publication est due pour l'été 2004) ; un projet de documentaire vidéo a par ailleurs été approuvé par les instances de l'association et les usagers du Psy-trialogue. Il devrait être complété pour le début avril 2004.

## **Soutien aux associations**

Nous nous sommes tenus à disposition des associations d'entraide et avons reçu plusieurs sollicitations, notamment par rapport à des chantiers législatifs touchant à la situation des personnes en difficulté psychique. Nous avons apporté dans une

douzaine de cas des conseils stratégiques ou opérationnels, ou encore participé à des réunions ou à des assemblées générales. Enfin, nous avons invité à notre Congrès annuel Mme Anne-Lise Gerber, responsable d'Action Bénévole à Lausanne, institution qui a la charge de répertorier les groupes d'entraide actifs en Romandie et collabore à cet ouvrage au plan national avec la KOSCH (Koordination der Selbsthilfegruppen in der Schweiz), basée à Bâle.

Une journée de travail organisée à Berne le 6 mai 2003, dans le cadre de la Politique nationale de la santé, nous a permis de donner la parole aux associations, faire un inventaire des ressources existantes, et imaginer la place qu'elles pourraient prendre dans les instances décisionnelles du système de soins et d'aide sociale. ■

## COMPTES ET BILAN

<b>Bilan au 31 décembre 2003</b>		
<b>ACTIFS</b>	<b>au 31.12.2003</b>	<b>au 31.12.2002</b>
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
<b>Liquidités</b>		
Caisse	204.95	91.05
Compte chèque postal	2'648.51	6'018.20
Banque	<u>78'386.05</u>	<u>4'700.40</u>
<b>Total disponible</b>	<b>81'239.51</b>	<b>10'809.65</b>
<b>Réalisable</b>		
Actifs transitoires	5'830.15	6'719.70
Débiteur	<u>176.60</u>	
	<b>6'006.75</b>	
<b>Immobilisations</b>		
Dépôt de garantie	8'597.80	8'585.30
Informatique	7'181.00	10'633.00
Installations bureau	585.00	1'910.95
Mobilier, machines de bureau	<u>6'776.00</u>	<u>9'243.00</u>
<b>Total immobilisations</b>	<b>23'139.80</b>	<b>30'372.25</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>110'386.06</b>	<b>47'901.60</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Fournisseurs	12'388.45	9'928.45
Salaires à payer	20'898.75	
Passifs transitoires	1'600.00	
Provisions projets futurs	15'000.00	15'000.00
Fonds pour projet GREPSY	3'526.75	
Fonds pour site internet	11'400.00	
Provision générale	30'000.00	
OFAS à rembourser	0.00	10'000.00
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>94'813.95</b>	<b>34'928.45</b>
<b>Fonds propres</b>		
Pertes et profits reportés	12'973.15	26'778.89
Résultat de l'exercice	2'598.96	<u>(13'805.74)</u>
<b>Total fonds propres</b>	<b>15'572.11</b>	<b>12'973.15</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>110'386.06</b>	<b>47'901.60</b>

# Comptes 2003

## RECETTES

VILLE DE GENEVE	5'000.00
COMMUNES GENEVOISES	300.00
COTISATIONS + DONNS	4'680.00
SUBVENTION CANTON GENEVE	200'000.00
OFAS : contrat de prestations 2002	199'006.00
Subvention Loterie romande	8'600.00
Recettes diverses	738.61

**TOTAUX :** 418'324.61

## DEPENSES

<b>Frais de personnel</b>	<b>279'566.20</b>
SALAIRES	230'632.50
Remboursement assurances	-3'354.00
CHARGES SOCIALES	45'692.70
FORMATION	457.00
FRAIS DIVERS DE PERSONNEL	1'872.40
FRAIS RECHERCHE PERSONNEL	
CONGRES ET REPRESENTATION	2'220.20
FRAIS DE DEPLACEMENT	2'045.40

<b>Entretien et loyer</b>	<b>37'290.85</b>
LOYER ET CHAUFFAGE	32'862.30
SERVICES INDUSTRIELS	833.50
ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX	3'595.05

<b>Frais administratifs</b>	<b>61'623.65</b>
MOBILIER ET EQUIPEMENT	265.90
FOURNITURES DE BUREAU	2'319.40
TELEPHONE ET INTERNET	4'429.35
AFFRANCHISSEMENTS	4'994.25
PHOTOCOPIEUSE	915.70
DOCUMENTATION	2'127.11
INFORMATIQUE GENERALE	3'697.00
FRAIS BANCAIRES	842.76
FRAIS DE REVISION	1'821.60
ASSURANCES	553.60
FRAIS D'ASSOCIATION	1'001.53
FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS	1'578.30
FRAIS D'IMPRESSION	20'296.60
HONORAIRES GRAPHISTES	4'400.00
PUBLICITE, ANNONCES	1'235.25
SITE INTERNET	8'572.80
SOUTIEN A DES PROJETS	2'572.50

**Amortissements** 7'244.95

**TOTAUX :** 385'725.65

Attribution à provision générale 30'000.00

**RESULTAT DE L'EXERCICE** 2'598.96

### Fonds pour site Internet

<i>Recette</i> : subvention Loterie romande	20'000.00
<i>Dépense</i> : attribution subvention pour élaboration du site internet	8'600.00
Fonds pour site internet au 31 décembre	11'400.00

### Fonds pour projet GREPSY

<i>Recette</i> : subventions diverses	22'250.00
<i>Dépenses</i> : frais divers pour brochure	18'723.25
Solde fonds Grepys au 31 décembre	3'526.75

## L'ÉQUIPE DE PRO MENTE SANA ROMANDIE

### **Bureau de l'association :**

Mme Nelly GUICHARD, *Présidente*

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, *Trésorier*

M. Gilles GODINAT, *Membre*

### **Secrétariat :**

M. Jean-Dominique MICHEL, *Secrétaire général*

Mme Shirin HATAM, *Conseillère juridique*

Mme Ariane ZINDER-Jeheber, *Conseillère psychosociale*

Mme Catherine BRANDT, *Secrétaire administrative*

Avec, bien entendu,  
le Comité de l'Association et ses membres!..



## pro mente sana

### **Conseil téléphonique anonyme et gratuit**

- pour personnes atteintes de troubles psychiques, membres de l'entourage ou professionnels de la santé mentale et de l'aide sociale
- pour toute question d'ordre juridique ou psychosocial
- un contact chaleureux, compétent et accessible

**Conseil juridique**  
022 718 78 41

**Conseil psychosocial**  
022 718 78 42

Les lundi-mardi-jeudi  
de 10h à 13h



pro mente sana

association romande

im Interesse psychisch kranker Menschen  
pour la cause des malades psychiques  
per la causa dei malati psichici

**Association romande Pro Mente Sana**

Rue des Vollandes 40 – 1207 Genève  
[www.promentesana.org](http://www.promentesana.org)

Tél: 022 718 78 40

Fax: 022 718 78 49

Courriel: [info@promentesana.ch](mailto:info@promentesana.ch)

CCP: 17-126679-4

**Fondation suisse Pro Mente Sana**

Hardturmstrasse 261  
Postfach 1915 – 8031 Zürich

Tél: 01 361 82 72

Fax: 01 361 82 16

E-Mail: [kontakt@promentesana.ch](mailto:kontakt@promentesana.ch)

CCP: 80-19178-4